



Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

ARRETE DU MAIRE

AM/065 /2024

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT SUR OUVERTURE DE LA MAISON DES LARRIS
sise 8 RUE DES ECOLES**

Le Maire de BREUILLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-12 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité N° E10500021-000-24154-0136 en date du 13 septembre 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Communale de Sécurité N° E10500021-000-24154-0136 en date du 13 septembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne peut procéder à l'ouverture de l'établissement MAISON DES LARRIS situé au 8 rue des Ecoles .

ARTICLE 2 :

Madame le Maire, Madame le Brigadier-chef de la Police municipale et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Breuillet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Breuillet
- Madame le Brigadier-chef de la Police Municipale

FAIT A BREUILLET, LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT-QUATRE.



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR.

Diffusion :

POLICE MUNICIPALE, GENDARMERIE NATIONALE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Mis en ligne le 13/09/2024 à 17h27

REÇU EN PREFECTURE

le 13/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Mairie : 42, Grande Rue - 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax : 01 64 58 51 27

www.ville-breuillet.fr

99_AI-091-219101052-20240913-AM0652024-A